Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-146D_2025-DE

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN** **COMMUNE DE BADEN**

FEUILLET 2025-00590

| **Nombre de Conseillers** | |
|---|---|
| **En exercice :** | **27** |
| **Présents :** | **24** |
| **Votants :** | **26** |

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 28 novembre 2025 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

**Présents** : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Ulyss JEGO, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

**Ont donné procuration :** Bruno PICAUD à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT
**Excusée :** Sophie BODIN

**Secrétaire de séance** : Ulyss JEGO

## 146/2025 - PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le recours permanent à un agent contractuel pour assurer le bon fonctionnement des services techniques et plus particulièrement l'équipe des espaces verts, complexe sportif et propreté urbaine ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes en tant qu'agent du Pôle technique :

- Tonte des pelouses,
- Nettoyage et désherbage des espaces publics et de la voirie,
- Entretien des espaces verts et naturels : taille, désherbage, arrosage,
- Entretien des espaces naturels et des sentiers de randonnée : débroussaillage, broyage,
- Entretien, élagage et abattage d'arbres,
- Plantation d'arbres et d'arbustes,
- Participation au fleurissement : conception, plantation et entretien,
- Travaux de création : travaux de maçonnerie, réalisation de gazons et de clôtures,
- Entretien du matériel d'espaces verts,
- Participer aux autres tâches du service dont la manutention de matériels, des travaux de voirie, la mise en œuvre des matériels pour les manifestations organisées sur la commune, etc.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 16 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-146D_2025-DE

FEUILLET 2025-00591

Vu l'avis favorable du Comité social Territorial en date du 25 novembre 2025

Vu l'avis favorable de la commission du personnel réunie le 25 novembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de créer, à compter du 1er janvier 2026, le poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision et de procéder au recrutement.

**Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.**

**Fait à BADEN, le 09 décembre 2025**
**Le Maire,**
**Patrick EVENO**

